

# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'agriculture  
et de l'alimentation

Arrêté du 19 DEC. 2018

portant composition du comité technique spécial de la direction générale de la performance économique et environnementale des entreprises (DGPE)

**La directrice générale de la performance économique et environnementale des entreprises**

- VU la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;
- VU le décret n°2011-184 du 15 février 2011 modifié relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'État ;
- VU l'arrêté du 27 juin 2011 modifié portant institution des comités techniques au ministère chargé de l'agriculture ;
- VU le procès-verbal de proclamation des résultats du 6 décembre 2018 pour le comité technique spécial de la direction générale de la performance économique et environnementale des entreprises,

## Arrête

**Article 1er** - Les représentants de l'administration siégeant au sein du comité technique spécial de la direction générale de la performance économique et environnementale des entreprises sont désignés comme suit :

- la directrice générale ou son représentant ;
- le chef de la mission affaires générales et ressources humaines ou son représentant.

**Article 2** - Les représentants du personnel siégeant au sein du comité technique spécial de la direction générale de la performance économique et environnementale des entreprises sont désignés comme suit :

Titulaires	Suppléants
1. M. CARAYON Cyrille (CFDT)	1. Mme MAURICE Claire (CFDT)
2. Mme DESOINDRE Agnès (CFDT)	2. Mme DIEU Myriam (CFDT)
3. Mme CLARENC Stéphanie (CFDT)	3. M. NABUCET Frédéric (CFDT)
4. Mme PYDIAH Satia (CFDT)	4. Mme CYMBALA Sylviane (CFDT)
5. M. APPAMON Grégor (CFDT)	5. Mme NICOLEAU Francine (CFDT)
6. M. ARMELLINI David (FSU)	6. M. SAMPIERRI Flavien (FSU)
7. M. PHILIPPON Youcef (FSU)	7. Mme DONDA Armida (FSU)
8. Mme GARET Julie (FSU)	8. Mme COGNARD Nathalie (FSU)

**Article 3** - La directrice générale de la performance économique et environnementale des entreprises est responsable de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au bulletin officiel du ministère de l'agriculture et de l'alimentation.

Fait le **19 DEC. 2018**

La directrice générale de la performance  
économique et environnementale des entreprises



**Valérie Métrich-Hécquet**